

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1892

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r SAINT-LAGER

La Société a reçu :

Revue des travaux scientifiques ; XI, 5, 6, 7, 8. — Feuille des jeunes naturalistes, dirigée par M. Dollfus ; 236, 1892. — Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou ; 1, 1891. — Memorias de la Sociedad científica Antonio Alzate, Mexico ; V, 1, 2. — Proceedings of the California Academy of Sciences ; III, 1. — Journal of the New-Jersey natural history Society ; II, 2. — Malpighia ; V, 4, 5, 6.

ADMISSION

M. Georges DONAT, manufacturier à Corbelin (Isère), présenté par MM. Léon Blanc et Nisius Roux est admis comme membre titulaire de la Société.

COMMUNICATIONS

M. DEBAT lit un extrait du procès-verbal de la 73^e session de la Société Helvétique de Sciences naturelles, réunie à Davos, qui contient l'exposé des travaux de M. Amann, sur l'importance de l'examen des cellules végétales au moyen de la lumière polarisée. M. Amann a spécialement étudié les Mousses. Cette communication a été obligeamment envoyée par M. A. Guinet de Genève, sur la demande de notre collègue.

M. N. Roux continue le compte-rendu de son excursion au pays de Nyons et énumère les plantes qu'il a récoltées pendant la deuxième journée de Nyons au Buis.

M. VIVIAND-MOREL présente en fleurs un *Alnus incana* récolté au Grand-Camp, près de la digue du Rhône. Il signale l'erreur commise par la plupart des floristes qui donnent cet *Alnus* comme une espèce très commune ; c'est plutôt une plante montagnarde qui descend accidentellement jusque dans les vallées. A l'appui de cette opinion, M. Viviani-Morel montre que la dispersion de cette plante est septentrionale, car on ne la retrouve ni en Espagne, ni en Italie, ni dans aucune partie méridionale de l'Europe.

M. le D^r SAINT-LAGER ajoute que l'*Alnus incana* est non seulement une plante montagnarde, mais de plus localisée dans la chaîne des Alpes ; elle n'existe ni dans les Vosges, ni dans les montagnes du Centre de la

France, non plus que dans les Cévennes et les Pyrénées. On voit donc qu'il n'est pas exact de dire, comme Grenier, dans la *Flore de France*, que cette espèce se trouve sur les « bords des eaux, dans presque toute la France. »

M. le Dr BEAUVISAGE relève une indication erronée qu'il a trouvée dans un journal de notre ville : un article de ce journal sur les rues de Lyon contient, à propos de la rue des Auges et de l'origine de ce nom, la phrase suivante :

« Le tènement des Auges devait, même comme sol, être de médiocre qualité, si l'on en juge par le nom qu'il portait au xv^e siècle : *Les Oches* qui désignerait l'*Aristoloché Clématite*, vulgairement appelée « aujourd'hui *Trainasse*. »

M. Beauvisage n'a pas pu s'assurer si vraiment l'*Aristoloché Clématite* a pu être appelée *Oche* au xv^e siècle, mais il conteste qu'en aucun point de la France elle puisse être actuellement appelée *Trainasse*.

Ce dernier nom, donné couramment et très justement à la Renouée des Oiseaux, dont les rameaux grêles traînent sur le sol, ne saurait convenir à l'*Aristoloché Clématite*, dont les tiges aériennes sont dressées, et dont les rhizomes sont traçants, mais non traînants.

Il est vrai que le nom spécifique de *Clématite* ne lui convient pas davantage, puisqu'il indique une plante sarmenteuse, son origine étant dans le mot grec *kléma*, qui signifie sarment de vigne, et qu'il devait anciennement être appliqué à quelque autre espèce du genre *Aristoloché*. Mais cette étymologie est inconnue du vulgaire, tandis que le mot *Trainasse* a dans le langage actuel une signification trop évidente pour avoir jamais reçu une affectation impropre.

L'*Aristoloché Clématite* porte en réalité d'autres noms vulgaires. sait-on pourquoi, en particulier, elle est appelée *Sarrasine* ?

M. le Dr BEAUVISAGE dépose sur le bureau un projet de révision du règlement, signé de dix membres présents, conformément aux statuts. Il donne lecture des plus importantes des réformes proposées.

La prise en considération de ce projet et la nomination d'une Commission pour l'examiner sont renvoyées à la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT informe la Société que M. Charles Perroud, le frère de notre regretté collègue, le professeur Louis Perroud, nous a fait don, sur la demande de M. N. Roux, d'une somme de 600 fr., spécialement destinée à faire imprimer les tables de nos *Annales*.

Il s'est empressé d'adresser, au nom de la Société, une lettre de remerciement au généreux donateur.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1892

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r SAINT-LAGER

La Société a reçu :

Bulletin de la Société botanique de France ; XXXVIII ; Revue bibliographique, D. — Journal de botanique, dirigé par M. Morot ; VI, 2. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie ; 4^{me} série, III. — Comptes-rendus des séances de la Société royale de botanique de Belgique ; Séance du 6 décembre 1891. — Termesztetrajzi füzetek ; XIV, 3. 4. — Botanical Society of Edinburgh ; Avril-Juillet 1891. — Annuario del R. Istituto botanico di Roma ; V, I.

Miguel Colmeiro : Notizia de los Trabajos botanicos del abate Pourret en Francia y Espana. Offert par M. Beauvisage.

ADMISSIONS

MM. Allard, Charles, rue Garibaldi 81, présenté par MM. L. Blanc et N. Roux ; Amic, pharmacien à Lyon, rue de la République, 71, présenté par MM. Beauvisage et Vachon ; Perrichon Joannès, pharmacien à Saint Chamond, présenté par MM. Beauvisage et Jaczynski ; et Rochelandet, instituteur à Lyon, chemin de Montauban, 30, présenté par MM. Lachmann et Beauvisage, sont admis comme membres titulaires de la Société.

M. le D^r BEAUVISAGE communique à la Société une liste de plantes récoltées aux environs de Semur en Brionnais ; cette liste a été dressée par le Frère Asclépiade, et transmise par M. Dubreuil, étudiant en pharmacie.

On y remarque d'abord quelques espèces non mentionnées dans le Catalogue des plantes du département de Saône-et-Loire publié en 1865 par le D^r Carion d'Autun. Ce sont : *Viola elatior* à Sainte-Foy ; *Linum catharticum* ; *Malva intermedia*, variété de *M. moschata*, à feuilles radicalès crénelées-dentées, déjà signalée par Grognot dans la vallée de Saône ; *Trifolium hybridum* ; *Peplis Borœi* à l'étang de la Fay ; *Ambrosia artemisifolia* ; *Asclepias Cornuti* ; *Helodea canadensis* dans le canal près de Digoin ; *Cyperus longus*.

L'autre partie de la liste comprend les espèces qui, bien que mentionnées par Carion et Grognot, n'avaient pas été signalées dans les environs de Semur. Les plus notables sont: *Isopyrum thalictroides* au bois de Crotte, *Hypericum helodes* à l'étang de la Fay, *Sanguisorba officinalis* au bois de Glaine, *Fœniculum officinale*, *Hottonia palustris* à Marcigny, *Lindernia pyxidaria*, *Orobanche Galii*, *Stachys alpinus* au bois de la Côte, *Butomus umbellatus* à St-Martin, *Scirpus maritimus* et *Michelianns*, *Carex teretiuscula*, *Osmunda regalis*, *Blechnum boreale*.

M. N. Roux continue le compte-rendu de l'excursion qu'il a faite vers la fin de Juillet de l'année dernière, et il énumère les plantes récoltées pendant la troisième journée du Buis à Brantes, puis au Ventoux et à Bédoin.

Parmi les plantes présentées par notre collègue, M. le Président appelle l'attention sur un *Paronychia capitata* dont quelques spécimens présentent par leur inflorescence en tête terminale et surtout par les feuilles caulinaires étroitement imbriquées sur les rameaux, une ressemblance frappante avec la forme *aretioides* D. C. qui jusqu'à ce jour n'a été vue qu'en Espagne. Toutefois avant d'affirmer l'identité de la plante du Ventoux avec celle d'Espagne, il serait nécessaire d'avoir de la première des échantillons plus nombreux et d'observer sur les lieux eux-mêmes les divers états présentés par le *Paronychia capitata*, suivant la structure physique et la composition chimique du terrain. En effet le Mont Ventoux est composé de couches calcaires de consistances diverses alternant avec des bancs de grès, de sorte que non seulement il présente à peu de distance une succession d'espèces calcicoles et silicicoles, mais encore que la même plante y est quelquefois modifiée par l'état physique du *substratum*.

M. N. Roux propose de choisir le Mont Ventoux, comme but de la grande excursion de la Société au mois de Juillet.

M. le Dr BEAUVISAGE rappelle qu'à la dernière réunion la Société avait décidé de nommer une commission pour examiner le projet de révision du règlement qu'il a déposé sur le bureau.

Conformément à cette demande, l'assemblée nomme une commission composée de MM. Viviani-Morel, Lardière et Beauvisage.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1892

PRÉSIDENT DE M. LE D^r SAINT-LAGER

La Société a reçu :

Journal de Botanique dirigé par M. Morot ; VI, 3. — Le Règne Végétal ; III, 23. — Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, dirigée par M. Olivier ; V, 2. — Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes ; XIX, 4. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône ; 430. 1892. — Bulletin de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre ; 44.

M. VIVIAND-MOREL, au nom du Comité des finances, donne lecture du compte-rendu financier de l'année 1891 et du projet de budget prévisionnel pour 1892.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'approbation des comptes de M. le Trésorier. Cette approbation est votée à l'unanimité. M. le Président se fait en outre l'interprète des sentiments de ses collègues en remerciant M. Chevalier du zèle et du dévouement qu'il apporte dans la gestion de nos finances. Le projet de budget est également adopté.

M. le D^r SAINT-LAGER donne lecture d'un exposé sommaire de nos travaux, publié dans le journal *l'Echange* par M. le D^r Blanc, auquel le Président adresse les plus vifs remerciements au nom de la Société.

MM. le D^r Blanc et N. Roux ont fait faire un tirage à part de cet article sur une feuille spéciale qui sera distribuée à toutes les personnes qui prennent part aux herborisations de la Société. M. le Président adresse également des remerciements à M. le D^r Beauvisage qui a bien voulu diriger le dimanche 28 courant une petite herborisation à Oullins. Il est à regretter cependant qu'une publicité insuffisante n'ait pas permis à un plus grand nombre de nos collègues d'y prendre part.

ADMISSIONS

MM. le D^r Monvenoux, pharmacien à Lyon, rue Grenette, présenté par MM. N. Roux et L. Blanc; Cru (Henri) et Athenoux (Joseph), rue de Marseille, 20; Milloux (Lucien) et Mathieu, rue Montesquieu, 28, étudiants en pharmacie; Bernin (Auguste) et Thorat (Jean-Baptiste),

pharmaciens adjoints de l'Hôtel-Dieu, présentés par MM. Serbource et Jaczynski sont admis comme membres titulaires de la Société.

M. MEYRAN fait passer quelques exemplaires de *Gagea saxatilis* que notre collègue M. Bastia lui a envoyés de Vienne. Ces individus proviennent du vallon de Levaux, au-dessus d'Estressin, mais d'une localité nouvelle différente de celle où la susdite Liliacée fut découverte par Jules Fourreau, collaborateur de M. Jordan, et où elle est devenue rare.

M. VIVIAND-MOREL fait remarquer que cette plante ne fleurit que très peu et que rien n'empêche de supposer que cette espèce ne soit encore représentée par un assez grand nombre d'individus, mais dont la plupart ne fleurissent pas chaque année.

M. le D^r BEAUVISAGE donne lecture du projet de règlement intérieur additionnel aux Statuts qui a été préparé par la commission nommée dans la précédente séance.

PROJET DE RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE LYON.

I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 1. — Trois Comités assistent le bureau dans l'administration de la Société, et sont chargés de missions spéciales bien définies : ce sont les Comités de finances, d'herborisations et de publication.

ART. 2. — Chacun de ces Comités est composé de trois membres élus chaque année à la dernière séance de décembre, après les membres du bureau, au scrutin de liste et à la majorité des voix, absolue au premier tour, relative au second s'il y a lieu.

ART. 3. — Séance tenante, l'un des trois membres élus de chaque Comité est aussitôt désigné à main levée comme secrétaire provisoire chargé de convoquer ses collègues.

ART. 4. — Les membres du Bureau ont le droit de faire partie de tous les Comités. Le secrétaire de chaque Comité devra leur demander s'ils désirent participer à ses travaux et sera tenu en ce cas de les convoquer à toutes les réunions.

ART. 5. — Chaque membre du Bureau pourra, à toute époque de l'année, demander à être convoqué aux réunions de l'un ou l'autre Comité.

ART. 6. — Dans tous les Comités, les membres du Bureau auront voix délibérative au même titre que les trois membres spécialement élus, sauf le cas prévu à l'art. 9.

ART. 7. — Les Comités ont toute latitude pour régler leur travail intérieur, en particulier pour déterminer le lieu et la date de leurs réunions, suivant leurs convenances et au mieux des intérêts qui leur sont confiés.

II

COMITÉ DE FINANCES

ART. 8. — Le Comité de finances procède dans le courant du 1^{er} trimestre à la vérification des comptes de l'année précédente et présente son rapport, conformément à l'article 23 des statuts, à l'une des séances d'avril.

ART. 9. — Le Comité ne pourra se prononcer qu'en l'absence du Trésorier sur l'approbation de sa gestion.

ART. 10. — Au cours de l'exercice, le Comité peut-être appelé à donner son avis sur les dépenses extraordinaires et les modifications à apporter au budget prévisionnel par suite de circonstances imprévues nécessitant l'établissement d'un budget additionnel.

ART. 11. — Vers la fin de l'année, il procède de concert avec le Trésorier à l'établissement du budget prévisionnel de l'année suivante, qui doit être présenté à la Société à la dernière séance de décembre (Art. 23 des statuts).

III

COMITÉ D'HERBORISATIONS

ART. 12. — Le Comité d'herborisations a pour mission de préparer et d'organiser les excursions botaniques.

ART. 13. — Il organise le plus souvent possible des herborisations d'enseignement dans les environs immédiats de Lyon, en fixe le jour, l'heure et l'itinéraire, désigne le membre de la Société qui sera chargé de diriger chacune d'elles, et en fait publier l'avis plusieurs jours à l'avance par voie d'affiches et d'annonces dans les journaux.

ART. 14. — Il prépare les projets de grandes herborisations de

récolte et d'exploration qu'il doit soumettre aux délibérations de la Société.

ART. 15. — Après l'adoption d'un de ces projets par la Société, le Comité d'herborisations est chargé de prendre toutes les mesures matérielles pour sa mise à exécution. Il assure, dans la mesure des besoins, la publicité des avis dans les journaux de Lyon et de la localité à explorer, les moyens de transport, alimentation et logement, le versement des cotisations spéciales et le paiement des dépenses collectives, enfin la rédaction du compte-rendu, tant dans les journaux quotidiens ou autres, que dans le *Bulletin* ou les *Annales* de la Société.

IV

COMITÉ DE PUBLICATION

ART. 16. — Le Comité de publication a pour mission de faire imprimer le *Bulletin* et les *Annales* de la Société.

ART. 17. — Il publie le *Bulletin* par fascicules trimestriels qui doivent paraître un mois au plus tard après l'expiration de chaque trimestre (30 avril, 31 juillet, 31 octobre, 31 janvier).

ART. 18. — Il publie un volume d'*Annales* au commencement de chaque année (30 avril au plus tard).

ART. 19. — L'étendue maxima de chacune de ces publications, est réglée d'après les crédits qui leur sont affectés par les budgets prévisionnel et additionnel de chaque année.

Le Comité de publication ne pourra en aucun cas dépasser le chiffre de ces crédits, sans engager la responsabilité pécuniaire de ses membres.

ART. 20. Le Comité de publication reçoit à chaque séance du Secrétaire général et du Secrétaire adjoint, la liste des ouvrages offerts, le résumé de la correspondance écrite, et le procès-verbal de la séance précédente, aussitôt après son approbation.

ART. 21. — Il reçoit en outre des Sociétaires les manuscrits de leurs mémoires, communications ou comptes-rendus, et s'entend avec eux, le cas échéant, pour toute réduction ou modification que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

Toute contestation à ce sujet est soumise au Bureau et au besoin portée devant la Société.

ART. 22. — Le Comité de publication corrige les épreuves, les soumet aux corrections des auteurs, et donne les bons à tirer à l'imprimeur en temps utile pour que celui-ci puisse remettre les fascicules imprimés deux jours au moins avant la date de publication, au Secrétaire général chargé de leur expédition.

Après discussion, ce règlement additionnel est mis aux voix et adopté. Seul l'article 8 est modifié en ce sens que le budget de chaque année doit être arrêté, non pas au 31 mars, mais au 31 décembre, date qui concordera avec celle du budget prévisionnel de l'année suivante.

L'assemblée vote ensuite l'insertion de ce règlement au procès-verbal, et charge le Comité de publication de s'assurer si l'on ne pourrait pas en faire un tirage à part qui serait distribué aux membres titulaires avec les statuts existant en bibliothèque.

SÉANCE DU 7 MARS 1892

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r SAINT-LAGER

La Société a reçu :

Circulaire du ministère de l'instruction publique, relative au 30^e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Bulletin de la Société botanique de France : XXXVIII : Comptes-rendus des séances, 6. — Journal de la Société nationale d'horticulture de France ; XIV, 1. — Feuille des jeunes naturalistes, dirigée par M. Dollfus, 257, 1892. — Catalogue de la bibliothèque ; 14. — Journal de botanique, dirigé par M. Morot : VI, 4.

ADMISSIONS

M. Bret Arthur, pharmacien à Saint-Jean-en-Royans (Drôme), présenté par MM. Meyran et Bastia ; H. Bertrand, fabricant, 29, rue Royale, présenté par MM. Blanc et N. Roux, et Chirat Henri, 12, montée de Fourvières, présenté par MM. Blanc et Prudent, présentés dans la précédente réunion, sont reçus membres titulaires de la Société.

COMMUNICATIONS

M. DEBAT fait l'analyse d'un article publié par M. J. Cardot, dans la *Revue Bryologique*, intitulé *Tableau méthodique et clef dichoto-*